

L'arbitrage commercial international dans les pays arabes et les principes Unidroit relatifs aux contrats du commerce international (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/13eb36d6-0e7d-470d-b0c4-8dde25d1d947>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/13eb36d6-0e7d-470d-b0c4-8dde25d1d947> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Bouleglimat \(Bouleglimat\), Widad](#)

Date de soutenance : 19-05-2014

Directeur(s) de thèse : [Fauvarque-Cosson Bénédicte](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Principes d'Unidroit relatifs aux contrats de commerce international, Arbitrage commercial international, Soft law, Pays arabes, Char'ia islamique, Droit des contrats, Codifications doctrinales, Contrats du commerce international, Droit comparé

Mots-clés :

- Arbitrage commercial international - Pays arabes
- Droit international privé -- Contrats - Pays arabes
- Arbitrage (droit islamique) - Pays arabes
- Droit -- Unification internationale
- Droit souple

Résumé : L'arbitrage commercial international est le mode alternatif de règlement de différends le plus utilisé dans le monde. Ce qui contribue notamment à en faire l'acteur principal de la diffusion des règles nationales telles que les principes généraux du droit, les usages du commerce international, ou encore la "lex mercatoria" qui sont souvent choisies par les arbitres en tant que droit applicable au fond du litige. Ce choix s'est étendu aux nouvelles règles élaborées par des institutions internationales privées telles que les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Une codification doctrinale conçue comme un instrument de "soft law" et qui trouve de plus en plus application dans la pratique arbitrale. Notre étude cependant montre que peu de sentences arbitrales rendues dans des affaires dont l'une des parties est arabe ont fait référence aux Principes Unidroit. L'explication n'est pas à rechercher dans une incompatibilité entre ceux-ci et le droit des contrats des pays arabes mais dans la méconnaissance de cette codification doctrinale par les juristes arabes. À cela s'ajoute un sentiment de méfiance à l'égard d'une manifestation de la soft law. Il convient dès lors de s'interroger sur les moyens qui permettraient aux Principes Unidroit de trouver leur place dans le droit et la pratique des pays arabes.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2014PA020013

Type de ressource : Thèse